



Pension alimentaire pour les enfants et non pas pour les parents

Par **ophis**, le **28/11/2008** à **14:34**

bonjour ,voila j'ai oublié de précisé quelques details.

mes parents ont fait un divorce de consentement mutuel malgret que mon père n'était pas d'accord leurs avocate a dit a mon père qu'il devait obligatoirement versé une pension alimentaire et qu'elle avait le dorit de reclamé la motié de tout sans qu'aucuns d'eux ce soucis de l'avenir de leurs enfants et le juge a prononcé e divorce malgret de desacord de mon père etant donné qu'il n'est pas très au courant des lois...il a dit sont desacord et en plus de cela leurs avocate etait une amie d'uen amie de ma mère bien sur mon père l'a sus après donc est-ce que j'ai le droit de lui reclamé quand meme une pension malgret tout ceci ?voila je suis arrivé a la meme question mais pour un peu plus de precisions de manière à obtenir une reponse vraiment en rapport ave cla situation bien que certians point ne me regarde voila puis-je avori un epension de la part de ma mère pour financé mes futurs etudes?